ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/N/RUS/60

5 juin 2014

(14-3273)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION DE MESURES D'URGENCE

1.	**Membre notifiant:** FÉDÉRATION DE RUSSIE **Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:**
2.	**Organisme responsable:** *Federal Service for Veterinary and Phytosanitary Surveillance* (Service fédéral de la surveillance vétérinaire et phytosanitaire)
3.	**Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant):** Porcins d'élevage et porcins de rente, produits du sang de porcins
4.	**Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable:** **[ ] Tous les partenaires commerciaux** **[X] Régions ou pays spécifiques:** Afrique du Sud, Canada, États-Unis d'Amérique, Japon, Mexique et République de Corée
5.	**Intitulé du texte notifié:** *Letter by the Federal Service for Veterinary and Phytosanitary Surveillance No. FS-AS-8/9066 as of 29 May 2014* (Lettre du Service fédéral de la surveillance vétérinaire et phytosanitaire FS-AS-8/9066 du 29 mai 2014). **Langue(s):** russe. **Nombre de pages:** 2 http://www.fsvps.ru/fsvps/download/attachment/11258/%D0%A4%D0%A1-%D0%90%D0%A1-8_9066_%D0%BE%D1%82_29_05_2014.pdf
6.	**Teneur:** La lettre notifiée met en place une restriction temporaire en raison de la détection de la diarrhée épidémique porcine en Afrique du Sud, au Canada, aux États-Unis d'Amérique, au Japon, au Mexique et en République de Corée. Cette mesure s'applique à l'importation: – de porcins d'élevage et de porcins de rente; et – de produits du sang de porcins n'ayant pas été traités thermiquement et utilisés pour la production d'aliments pour animaux de rente.
7.	**Objectif et raison d'être: [ ] innocuité des produits alimentaires, [X] santé des animaux, [ ] préservation des végétaux, [ ] protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, [ ] protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.**
8.	**Nature du ou des problèmes urgents et raison pour laquelle la mesure d'urgence est prise:** La mesure notifiée est prise pour empêcher l'introduction du virus de la diarrhée épidémique porcine sur le territoire de la Fédération de Russie.

9. Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle:

[ ] Commission du Codex Alimentarius *(par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté)*

[ ] Organisation mondiale de la santé animale (OIE) *(par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques)*

[ ] Convention internationale pour la protection des végétaux *(par exemple, numéro de la NIMP)*

[X] Néant

La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente?

[ ] Oui [ ] Non

Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale: Il n'y a pas suffisamment d'études concernant le virus de la diarrhée épidémique porcine. Une norme internationale n'a pas encore été élaborée. La mesure notifiée a été adoptée provisoirement sur la base des données pertinentes disponibles, en l'absence de preuves scientifiques.

10. Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles: Non connue

11. Date d'entrée en vigueur *(jj/mm/aa)*/période d'application (le cas échéant): 30 mai 2014

[ ] Mesure de facilitation du commerce

12. Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [ ] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

The Federal Service for Veterinary and Phytosanitary Surveillance (Service fédéral de la surveillance vétérinaire et phytosanitaire)
Orlikov pereulok 1/11
107139 Moscou
Téléphone: +(7 499) 975 43 47
Fax: +(7 495) 607 51 11
Courrier électronique: info@svfk.mcx.ru

13. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [ ] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

The Federal Service for Veterinary and Phytosanitary Surveillance (Service fédéral de la surveillance vétérinaire et phytosanitaire)
Orlikov pereulok 1/11
107139 Moscou
Téléphone: +(7 499) 975 43 47
Fax: +(7 495) 607 51 11
Courrier électronique: info@svfk.mcx.ru